



Question succession délicate

Par **adrien c**, le **21/10/2022** à **07:54**

Bonjour,

Je suis en détresse mais l'aide juridique de ma mairie peine à me rappeler , voilà mon histoire :

Il ne restais plus personne dans ma famille à part moi, ma soeur et ma mère, puis il y a eu de la violence verbale, physique et psychologique de la part de ma soeur envers ma mère il y a 7ans, ce sur quoi ma mère à décider de couper les ponts avec elle, en essayant de garder contact avec son beau fils et ses petites filles, sauf que sa fille à complètement refuser et a decider de déménager sans nous prévenir de rien.

Il y a deux jours, ma mère est décédé des suites d'un cancer qui s'est généralisée, je ne le voulais pas mais j'ai quand même eu la dignité de prévenir ma soeur après avoir rechercher ses informations par moi même

les 24 premières heures tout s'est bien passé mais à partir du moment où j'ai exposer la [loi](#), c'est à dire que j'ai expliquer que le notaire m'avais expliquer que lors de la séparation de bien / succession, il fallait faire venir un expert / commissaire priseur afin d'évaluer les antiquités et bijoux laissé par ma défunte mère, afin que nous puissions nous les partager en part parfaitement égales

à partir de ce moment là ma soeur à révélé son vrai visage habituelle, c'est à dire qu'elle a commencer à m'insulter, me rabaisser, prétendre des choses horribles, et je vous passe les détails

j'ai donc 2 questions ;

question 1 : comment me protéger de son comportement et/ou signaler la profonde détresse psychologique dans lequel cela me met ? je ne suis pas certains de pouvoir encaisser le décès de ma mère et le comportement de ma soeur, surtout que ma mère a écrite une lettre expliquer que sa fille n'a plus d'importance pour elle

question 2 : il semblerais que ma soeur ai eu un médecin de l'hopital, médecin qui semble lui avoir expliquer que je ne suis pas aller au chevet de ma mère et que j'ai refuser de la prendre à domicile, ces deux affirmations sont fausses, comment me protéger face à ça ? dois je porter plainte contre la médecin qui n'étais jamais là et qui est donc bien incapable de juger

de ma propre présence ?

quelle options j'ai afin de me protéger de ces deux ignominies ?

Il semblerait que les actes de bassesse ne sont pas puni par la loi, mais n'ai-je aucun recours pour démontrer la nature abjecte de ma soeur et de m'en protéger/lui faire payer ?

merci..

PS: qu'est-ce que je risque si je frappe ma soeur?

Par **Marck.ESP**, le **21/10/2022** à **08:53**

Bonjour

En 2 jours, il s'est passé déjà beaucoup de chose, votre situation est trop compliquée pour trouver ici suffisamment d'éléments juridiques, voyez rapidement un avocat en droit de la famille et des successions.

Et surtout ne frappez pas votre soeur, cela pourrait vous coûter très cher...

Par **adrien c**, le **21/10/2022** à **10:12**

Merci de votre réponse, je ferais de mon mieux afin de suivre vos conseils, je vous souhaite une agréable journée, prene soin de vous.

Par **yapasdequoi**, le **21/10/2022** à **11:21**

Bonjour et mes condoléances,

Vous pouvez aussi ne plus avoir aucune relation avec votre soeur et uniquement passer par l'intermédiaire du notaire. C'est un peu plus laborieux, mais c'est une solution en cas de mésentente.

Ses accusations mensongères ne changent rien aux modalités de règlement de la succession.

Et ne cédez pas à la violence, c'est la pire des solutions. Voyez un médecin ou encore votre mutuelle pour une aide psychologique.

Bon courage.